



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition du mot:

« Polygamie »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

## A) La définition du mot ta'addoud

### • La définition dans la langue arabe

L'origine du mot ta'addoud vient des trois lettres : 'Ayn (ع), Dal (د), Dal (د) qui forment le verbe 'Adda (عَدَّ) qui signifie compter, regrouper.

Quant au mot ta'addoud (تَعَدَّدُ) il signifie ajouter quelque chose a quelque de présent.<sup>1</sup>

### • La définition dans le jargon islamique

Dans le jargon islamique, le ta'addoud consiste à se marier à une ou plusieurs épouses en plus de sa première.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

## **B) Ce qu'il faut savoir à propos de la polygamie**

### **• Le jugement de la polygamie**

Comme nous l'avons dit dans la vidéo sur la définition du mot mariage, le mariage peut être obligatoire, préférable, détestable, haram ou permis selon la situation de chacun. Il en est de même pour la polygamie. Si un homme est déjà marié, mais que malgré cela il a peur pour lui de tomber dans la fornication, la polygamie est obligatoire pour lui. Et si un homme sait qu'il ne pourra pas être juste avec deux épouses alors la polygamie, lui est interdite.<sup>2</sup>

فَأَنْكِحُوا مَا طَابَ لَكُمْ مِنَ النِّسَاءِ مَثْنَى وَثُلَّةَ وَرُبُعَ فَإِنِ خِفْتُمْ أَلَّا تَعْدِلُوا فَوَاحِدَةً

**Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule [4 : 3]**



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

## • Quelle est la meilleure chose entre la monogamie et la polygamie ?

Les savants ont énormément divergé sur cette question. Certains ont dit que l'origine dans le mariage est la polygamie car dans le verset de sourate nissa Allah a commencé par deux, trois et quatre. Et qu'il a mentionné une femme qu'en cas de crainte d'être injuste. Ils ont également dit que la polygamie fut pratiquée par le prophète et que le prophète ne fait que ce qui a de meilleur et que la très grande majorité des compagnons et des salafs l'ont pratiqué. Ils se basent également sur la parole d'ibn 'abbas.

**Sa'id ibn joubayr a dit : "ibn 'abbas me demanda : es-tu marié ? Je lui répondis : non. Il me répondit ensuite : « Maris-toi car les meilleurs de cette communauté sont ceux qui ont le plus de femmes. » [Al Boukhari : 5069]**

D'autres savants tels que l'imam chafi'i et bien d'autres ont dit que la monogamie est meilleure, car elle est plus proche pour l'homme de l'équité. Être équitable est une chose très difficile pour l'homme et donc prendre plusieurs femmes est une porte dangereuse pour lui.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

L'avis qui semble le plus juste est que cela dépend de chacun. Si l'homme voit que pour lui la polygamie comporterait plus de bienfaits que de méfait alors la polygamie est meilleure pour lui. Mais s'il s'aperçoit que les méfaits de la polygamie seront plus grands ou égaux à ses bienfaits alors la monogamie est préférable pour lui.

## Résumé :

La polygamie en soit est un acte permis et louable pour les nombreux bienfaits qu'il en ressort tels que la multiplication d'enfants, la diminution de la fornication, la facilite aux femmes veuves et divorcées de se marier et bien d'autres.

Cependant, nous ne pouvons pas dire que la polygamie est meilleure que la monogamie de manière absolue. Il faut absolument regarder la personne qui souhaite pratiquer la polygamie pour pouvoir dire si oui ou non elle est meilleur pour lui.<sup>3</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

- **Combien de femmes l'homme peut-il avoir en même temps ?**

Les savants sont d'accord pour dire que le nombre maximum de femmes qu'un homme peut avoir en même temps est de quatre.<sup>4</sup>

- **Que doit faire celui qui a plus de quatre femmes après s'être converti à l'islam ?**

Si un homme possède plus de quatre femmes et se convertit à l'islam. Il doit choisir quatre femmes parmi ses femmes et divorcer les autres.

**Abdellah ibn Omar dit : « Ghaylan ibn salama ath-thaqafi s'est converti à l'islam et avait dix femmes dans la Jahiliya. Le prophète lui a ordonné d'en choisir uniquement quatre parmi elles. » [Thirmidhi :1128]**



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

## • Le jugement de la polyandrie

La polyandrie consiste à ce que la femme possède plusieurs époux. Il y a consensus des musulmans sur l'interdiction pour la femme d'avoir deux époux ou plus en même temps.

La sagesse dans cette interdiction est très claire. Comme nous l'avons dit dans la vidéo sur la définition du mot charia. L'islam est venu pour préserver cinq grands principes et il interdit formellement et sévèrement tout ce qui viendrait contredire ou combattre ces cinq principes. Parmi ces principes il y a la préservation du sang et de la famille. La femme est celle qui enfante contrairement à l'homme. Il ne fait aucun doute que la polyandrie viendrait mettre à mal l'affiliation et la descendance.<sup>5</sup>

## • Les conditions pour pratiquer la polygamie

Pour qu'un homme puisse pratiquer la polygamie, il doit réunir deux conditions :

- 1) La capacité physique et financière
- 2) La capacité d'être juste

Celui qui a peur d'être injuste ou sait qu'il ne va pas l'être n'a pas le droit de pratiquer la polygamie.<sup>6</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

- **La permission de la première femme n'est pas une condition**

Cheikh outhaymin a dit : « L'accord de la première femme n'est pas une condition pour que l'époux se marie avec une deuxième femme. Même s'il lui demandait la permission et qu'elle refusait il aurait quand même le droit de se marier avec une autre femme. Cependant, je vois qu'il convient à l'homme de se concerter avec sa femme, de la convaincre, la rassurer et lui exposer les causes de sa volonté de se marier une deuxième fois. S'il fait cela, sa nouvelle femme viendra dans une situation apaisée et avec connaissance de la part de la première. Ceci permettra aux deux épouses de vivre dans la sérénité et l'apaisement sans colère et inimitié. C'est pour toutes ces bonnes raisons qu'il convient d'informer et de demander la permission à sa première épouse. Mais quant au fait de savoir si cela est obligatoire ou pas. Non ! ceci n'est pas obligatoire. » <sup>7</sup>



= @dicodumusulman





# Le Dictionnaire du musulman

## C) L'équité dans la polygamie

**D'après abou hourayra, le prophète a dit : « celui qui a deux femmes avec qui il n'est pas équitable. Il viendra le jour du jugement avec une partie de son corps tombante. »**  
**[thirmidhi :1141]**

Ce noble hadith nous indique que l'iniquité de l'homme envers ses épouses dans ce qu'il maîtrise est un grand péché. Celui qui n'est pas équitable avec ses épouses fera partie de ceux qui seront humiliés et exposés le jour du jugement. Les gens pourront le reconnaître car une partie de son corps penchera et tombera. Le musulman ne doit donc pas prendre cela à la légère et doit connaître dans quoi il doit obligatoirement être équitable envers ses épouses.

### • **L'équité n'est pas l'égalité**

Beaucoup de musulmans pensent que l'islam est basé sur l'égalité ou l'égalitarisme. Ceci n'est pas correct, l'islam est basé sur l'équité qui est le contraire de l'injustice.

L'équité consiste à donner son droit à son ayant droit en fonction de sa situation.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

## Exemple :

**J'ai deux enfants : un possède un petit appétit tandis que l'autre en possède un très grand. Le premier est maigre et se rassasie avec un morceau de pain. Tandis que le second est gros et a besoin de beaucoup plus pour être rassasié.**

Il ne fait pas partie de l'équité de leur donner le même repas. Si nous donnons, un tout petit repas à celui qui mange peu et la même chose à celui qui mange beaucoup il n'aura pas eu ce qui lui convient et son droit. Cela serait une iniquité. Pareil si nous donnons un très grand repas à celui qui mange très peu.

L'équité dans ce cas consiste à donner ce dont a besoin chacun des enfants. Si un morceau de pain suffit à mon enfant maigre je lui donne et il s'agit de son droit. Si mon autre enfant a besoin de trois morceaux de pain je lui donne et il s'agit de son droit.

L'équité entre les femmes consiste à donner à chacune son droit qui lui est propre dans les choses apparentes. C'est-à-dire dans la division des jours, la nourriture, la boisson et le logement.

## Exemple :

**Si une de mes femmes possède énormément de vêtements et une autre n'a presque rien pour se vêtir. Je dois acheter plus de vêtements à celle qui n'a pas beaucoup de vêtements.**

**Si j'ai une femme qui est grosse et une très fine. Je dois acheter plus de tissu ou des vêtements plus grand et donc plus cher à celle qui est grosse.**



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

Il faut donc contenter ses épouses en fonction de leur situation et de ce dont elles ont besoin.

- **L'équité dans la nourriture**

Concernant la nourriture les savants disent qu'il s'agit soit de dépense obligatoire soit de dépense supplémentaire.

Concernant les dépenses obligatoires dans la nourriture, l'homme doit donner à chaque femme le droit qui lui est propre.

Si une de ses femmes possède cinq enfants tandis qu'une autre est seule. Il ne doit pas acheter un kilo de riz pour chacune. Il achète une quantité de riz suffisante pour sa femme qui possède ses cinq enfants et une quantité nécessaire pour elle qui vit seule.

En ce qui concerne les dépenses supplémentaires dans la nourriture, il est obligatoire pour l'homme d'appliquer l'égalité.

S'il achète un repas au restaurant pour l'une de ses femmes, il doit en faire de même pour les autres. Ceci est identique pour la boisson.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

## • L'équité dans les nuits

Il est obligatoire pour l'homme d'être équitable dans les nuits passées avec ses épouses.

**L'imam chafi'i a dit : « La sunnah du messager d'Allah ainsi que l'ensemble des savants musulmans indiquent qu'il est obligatoire pour lui de partager équitablement les jours et les nuits entre ses femmes. »<sup>8</sup>**

L'homme doit donc répartir le nombre de nuit passé avec ses épouses de façon équitable et en fonction sa situation. Il est permis pour lui de faire une nuit, deux ou plus chez l'une puis faire le même nombre exact de nuit chez l'autre.

### Résumé :

L'origine dans la répartition du temps passé avec les épouses se fait dans le nombre de nuit passé avec elle. Et il est également préférable de passer la journée avec celle avec qui il a passé la nuit.

**L'imam chafi'i a dit : « la répartition se fait dans les nuits passées avec chacune des femmes et il est préférable de passer la journée auprès d'elle. »<sup>9</sup>**



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du musulman

L'imam ibn qoudama a dit : " l'origine dans la répartition entre les femmes se fait dans le nombre de nuit. Et cela sans aucune divergence, car c'est la nuit que l'on retourne dans son foyer, sa famille et que l'on y dort généralement. Quant au jour, il est généralement le moment l'on sort de chez soi, où l'on travaille, et où l'on est occupé. Allah dit : « il a fait de la nuit une phase de repos » [6 : 96]. Allah dit aussi : « Et a fait de la nuit un vêtement, et assigné le jour pour les affaires de la vie » [78 : 10-11]. Il dit également : « C'est de par Sa miséricorde qu'il vous a assigné la nuit et le jour : pour que vous vous y reposiez et cherchiez de Sa grâce, et afin que vous soyez reconnaissants. » [28 : 73]. C'est donc pour cela que l'homme doit répartir le temps passé avec ses femmes nuit par nuit et passe sa journée à faire ses obligations ou ce qui lui est permis de faire. Sauf si son travail et son moyen de subsistance se fait de nuit comme celui qui travaille dans sécurité, la surveillance de nuit ou autre. Il doit dans ce cas-là répartir les jours entre ses femmes et travailler la nuit. »<sup>10</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

- **Visiter son épouse quand ce n'est pas son jour**
  - **La visite durant la nuit**

Il est interdit à l'homme de visiter durant la nuit une de ses épouses en dehors de sa nuit.

Celui qui fait cela sans raison valable a commis un péché.

Il est permis de le faire qu'en cas d'extrême urgence, comme celui qui est atteint d'une maladie mortelle et qui souhaite léguer ou dire quelque chose à l'une de ses femmes.

S'il se rend chez une de ses femmes en dehors de sa nuit durant un très court moment il n'a pas à rattraper le moment passé chez elle.

**Exemple :**

**Je dois à tout prix me rendre chez une de mes femmes en dehors de sa nuit car j'ai oublié chez elle une chose très importante. J'entre pour prendre l'objet et je pars immédiatement.**

S'il reste un long moment avec elle, il doit rattraper avec son autre épouse le moment ou la nuit passée avec elle.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

## Exemple :

**Une de mes épouses est gravement malade. Les médecins disent qu'elle ne va surement pas guérir de cette maladie. Je reste donc auprès d'elle. Par la grâce d'Allah, elle guérit au bout de trois nuits. Je dois donc rembourser les trois nuits passées avec elle avec mon autre épouse.**

## Remarque :

*À noter que celui qui visite sa femme en dehors de sa nuit sans raison valable doit également rembourser en plus d'avoir un péché. S'il entre chez sa femme sans raison valable un très court instant il a un péché, mais ne rembourse pas. Et s'il reste un long moment il a un péché et doit rembourser cela.*

### - La visite durant la journée

Il est permis de visiter durant la journée la femme en dehors de son jour uniquement pour un besoin. Tel que lui donner de l'argent, lui dire une chose importante ou autre. En dehors de cela il n'est pas permis de le faire.

## Remarque :

*Si l'homme doit se rendre la journée chez une de ses épouses en dehors de son jour pour un besoin urgent. Il n'est pas permis pour lui d'avoir de rapport avec elle car ce n'est pas son jour.*



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

- **La nuit de noces avec la nouvelle femme**

**Anas ibn Malik a dit : « La sunnah lorsqu'un homme se marie est de rester avec la vierge durant sept jours et trois jours avec la non-vierge. » [Boukhari : 5213]**

**L'imam ibn Qudama a dit : « Lorsqu'un homme déjà marié se marie avec une nouvelle femme, il doit stopper les tours de visite qu'il a avec ses femmes. Puis il reste sept nuits avec sa nouvelle femme si elle est vierge sans les rattraper avec ses autres femmes. Si sa nouvelle femme n'est pas vierge, il reste auprès d'elle durant trois nuits sans les rattraper avec ses autres femmes. Si elle souhaite qu'il reste avec elle sept nuits, il peut le faire, mais il devra rattraper les quatre jours auprès de son autre femme. » <sup>11</sup>**



= @dicodumusulman





# Le Dictionnaire du musulman

## • L'équité dans l'habitation

Il est obligatoire pour l'homme de donner à chacune de ses femmes un appartement pour y vivre dans lequel il viendra la visiter lors de son jour. C'est ainsi que faisait le prophète Mohammed et c'est ce qui est le plus convenable pour elles.

Il est également permis pour l'homme d'avoir un appartement dans lequel ses femmes viennent à tour de rôle.

### Exemple :

**Un homme a quatre femmes. Il possède un immeuble avec cinq appartements. Il y a quatre appartements pour chacune de ses femmes et un appartement pour lui. Lorsque le tour d'une de ses femmes arrive, elle quitte son appartement pour se rendre dans l'appartement de son mari. Une fois son jour terminé elle rentre dans son appartement.**

### Remarque :

*Il n'est pas permis d'habiter avec ses épouses dans une seule maison sauf si elles sont toute d'accord pour cela. Le logement est un droit de la femme qui ne peut tomber qu'avec son accord.*

*Il n'est donc pas permis pour l'homme d'habiter chez une de ses femmes et faire venir les autres à tour de rôle.*



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

L'imam al Kasaani al Hanafi a dit : "Si l'époux souhaite faire vivre sa femme avec son autre épouse ou des femmes de sa famille comme sa mère, ses sœurs ou autres et qu'elle refuse. Il est obligatoire pour lui de la loger dans un appartement seul. » <sup>12</sup>

L'imam ibn qoudama a dit : " Il n'est pas permis à l'homme de regrouper ses femmes dans une seule maison sans leur consentement qu'elle soit jeune ou âgée, car il y a pour elle une gêne. Le regroupement des femmes peut également amener l'inimitié, le conflit et la jalousie entre elles. Elles verront et entendront leurs maris en compagnie de l'autre. Cependant, si elles acceptent cela est permis car il s'agit de leur droit qu'elles peuvent délaissier. De la même manière qu'il est permis à l'homme de dormir avec elles deux dans le même lit, si elles sont d'accord. Et si elles acceptent qu'il ait un rapport avec l'une devant l'autre, ceci n'est pas permis. Il s'agit d'une chose vile qui porte atteinte à l'honneur. Ce n'est donc pas autorisé même avec leur permission. Et il est permis pour lui de les loger dans une grande maison [immeuble, villa.] avec des appartements individuels. <sup>13</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

## • L'équité n'est pas demandée dans les sentiments

L'homme n'est pas blâmé concernant les choses qu'il ne maîtrise pas. L'équité concerne uniquement les choses que l'homme maîtrise et peut contrôler.

وَلَنْ تَسْتَطِيعُوا أَنْ تَعْدِلُوا بَيْنَ النِّسَاءِ وَلَوْ حَرَصْتُمْ ۚ فَلَا تَمِيلُوا كُلَّ الْمَيْلِ فَتَذَرُوهَا كَالْمُعَلَّقَةِ ۚ وَإِنْ تُصْلِحُوا وَتَتَّقُوا فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَحِيمًا

**Vous ne pourrez jamais être équitables entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux. Ne vous penchez pas tout à fait vers l'une d'elles, au point de laisser l'autre comme en suspens. Mais si vous vous réconciliez et vous êtes pieux... donc Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux. [4 : 129]**

**L'imam si'di dit à propos de ce verset : « Allah nous informe que les époux ne peuvent pas être parfaitement équitables envers leurs femmes. Et ceci car l'équité absolue implique d'être équitable dans l'amour et dans les sentiments envers elles. Et ceci n'est pas possible. C'est pour cela qu'Allah pardonne à l'homme ce qu'il ne maîtrise pas. »<sup>14</sup>**



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

- **L'équité n'est pas obligatoire dans les rapports sexuels**

L'imam ibn qoudama a dit : "Nous ne connaissons aucune divergence entre les gens de science sur la non-obligation de l'équité avec ses femmes dans les rapports sexuels. Il s'agit du mazhab de l'imam malik et chafi'i, car le rapport sexuel concerne le désir et l'envie et il n'y a pas d'égalité avoir dans cela. Le cœur et le désir peuvent pencher vers une plus que l'autre. Allah a dit : « Vous ne pourrez jamais être équitables entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux [4 : 129]. 'Oubayd al soulmaani a dit à propos de ce verset : « il s'agit de l'amour et du rapport sexuel. » Cependant, s'il est capable d'être équitable dans le rapport sexuel entre ses femmes, ceci est meilleur et préférable. »<sup>15</sup>

Cheikh al islam ibn taymiyya a dit : "il est obligatoire à l'homme d'être équitable dans la division des jours. S'il passe une, deux ou trois nuits avec une. Il doit passer le même nombre de nuit avec les autres. Cependant, il n'y a pas de mal pour lui s'il en aime une plus que l'autre et qu'il a plus de rapport avec elle. »<sup>16</sup>



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

## Remarque :

*À noter que tout ce qui est en dessous du rapport sexuel comme les préliminaires, les bisous ou les câlins a le même jugement et l'équité n'est donc pas obligatoire à l'homme, mais préférable.*

- **L'immense effort des salaf dans l'équité envers leurs femmes**

Comme nous l'avons dit précédemment, il y a certaines choses ou l'équité n'est pas obligatoire entre les épouses. Cependant, les salafs ne prenaient pas cela à la légère et connaissaient le grand danger de l'iniquité. Ils faisaient donc le maximum d'effort pour être les plus équitables avec leurs femmes même dans ce qui n'était pas obligatoire.

**Jabir ibn Zayd a dit : « J'avais deux femmes et j'étais équitable avec elles, même dans les bisous » [Moussanaf ibn abi chayba : 17544]**

**D'après Haroun ibn Ibrahim, Mohammed ibn sirin a dit à propos de celui qui a deux épouses : Il n'est pas apprécié de faire ses ablutions dans la maison d'une sans le faire dans celle de l'autre. » [Moussanaf ibn abi chayba : 17543]**



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du musulman

**Moudjahid a dit : « Les compagnons du prophète aimaient l'équité entre leurs femmes. Et cela jusqu'au parfum. Ils se parfumaient avec l'une de la même manière qu'avec l'autre. » [Moussanaf ibn abi chayba : 17545]**

- **Demander à une de ses épouses de délaisser un de ses droits**

Comme nous l'avons dit précédemment, il est obligatoire pour l'homme d'être équitable envers ses épouses dans la nourriture les vêtements, les nuits, le logement et toutes les choses apparentes. Cependant, il est permis au mari de demander à l'une de ses femmes de délaisser un de ses droits.

**Cheikh al islam ibn taymiyya a dit : "si l'homme souhaite divorcer une de ses femmes il en a le droit. Mais s'il se met d'accord avec elle pour ne pas la divorcer à condition de ne plus partager ses jours de manière équitable et quelle est d'accord cela est autorisé conformément à la parole d'Allah : « Et si une femme craint de son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure » [4 : 128] l'imam mouslim rapporte d'après aisha : « Ce verset est descendu pour la femme qui vit avec son époux. Ce dernier voulant la divorcer elle lui dit : « ne me divorce pas ! Garde-moi et tu seras déchargé des obligations et droits que tu as envers moi. »<sup>17</sup> [mouslim :3021]**



= @dicodumusulman



## Références

- 1- « maqayis lugha », ibn faris, tome 4/page 31
- 2- “Ma hukm ta’addoud”, soulayman rouhayli → [CLIQUER ICI](#)
- 3- “hal asl fi nikah at-ta’addoud?”, soulayman rouhayli,  
→ [CLIQUER ICI](#)
- 4- “Ma hukm ta’addoud”, soulayman rouhayli → [CLIQUER ICI](#)
- 5- “Ma hukm ta’addoud”, soulayman rouhayli → [CLIQUER ICI](#)
- 6- « Mawsou’atoul fiqhiya al mouyassara », Hussayn ibb  
‘awda, tome 5/page 16.
- 7- « Fatawa nour ‘ala darb », Mohammed salih ibn  
outhaymin, tome 19/page 2.
- 8- « Al oumm », chafi’i, tome 5/page 118
- 9- « Al oumm », chafi’i, tome 5/page 118
- 10- « Al moughni », ibn qoudama, tome 7/page 306
- 11- « Al moughni », ibn qoudama, tome 7/page 316
- 12- “Bada-l’ as-sana-l’ fi tartiib ach-chara-l’”, Al Kasaani,  
tome 4/page 23.
- 13- « Al moughni », ibn qoudama, tome 7/page 301
- 14- « tafsir si’di », Abderahman si’di, page 207
- 15- « Al moughni », ibn qoudama, tome 7/page 308
- 16- « Al Fatawa al kubra », ibn taymiya, tome 3/page  
149.





# Le Dictionnaire du musulman

17- « Al Fatawa al kubra », ibn taymiya, tome 3/page 149.

   = @dicodumusulman